



REVISION DU PLU DE MACHILLY

Compte-rendu de l'atelier participatif du 10 juin 2025

La rencontre s'est déroulée en présentiel, à la salle d'animation rurale. Une quarantaine de personnes a participé à l'atelier.

L'atelier a été organisé autour de deux thèmes :

- le fonctionnement du territoire (mobilité, équipements, économie, habitat...),
- le cadre de vie (paysages, environnement, espaces publics, patrimoine...).

Les participants ont été répartis sur six tables (trois par thème), selon deux formats d'ateliers :

- Un format « photolangage » : à l'appui de photos et d'illustrations, les participants étaient invités à exprimer leurs avis, problématiques et attentes,...
- Un format cartographie : une photographie aérienne de la commune était mise à disposition par table, les participants pouvaient l'annoter, placer des points de repères..

Les participants ont été invités à choisir un rapporteur par table, afin de mettre en commun leurs observations. Les trois rapporteurs par thème ont ensuite procédé à une nouvelle mise en commun afin qu'un rapporteur par thème puisse restituer à l'ensemble de l'assemblée.

Les élus ont accueilli les participants en début d'atelier, puis sont revenus pour écouter les restitutions et clôturer la soirée.

ACCUEIL

Mme la Maire et l'adjoint à l'urbanisme ont rappelé le contexte et les grands objectifs de la révision du PLU, qui sont par ailleurs inscrits dans la délibération prescrivant la révision du PLU, en date du 17 février 2025, disponible à l'accueil de la Mairie.

Les études relatives à la révision du document d'urbanisme ont débuté en début d'année 2025, avec à ce stade le début du diagnostic de territoire.

A été précisé par ailleurs que cet atelier n'avait pas vocation à répondre aux demandes d'intérêt personnel, comme le classement de certaines parcelles privées par exemple. Sur ces points, les habitants sont invités à écrire directement en Mairie ou dans le registre des observations mis en place à cet effet.

Une présentation du contexte de la révision du PLU (législatif, définitions et composition du PLU) ainsi qu'une synthèse des données communales a été faite par les bureaux d'études en introduction des ateliers.

SYNTHESE DES CONTRIBUTIONS ET ECHANGES

Concernant le développement de la commune, l'urbanisme et l'aménagement du village

De nombreuses questions ont été posées sur l'évolution de la commune : Quel équilibre entre l'espace vert et le développement ? Quelle limitation du développement ? Quelle gestion de la croissance ? Quel projet sur le centre-village ?

Pour les projets structurants (ainés, animation, jeunesse), les habitants pointent la pertinence de faire le lien avec les autres communes de l'intercommunalité (notamment les plus proches comme Saint-Cergues et Juvigny).

En termes d'urbanisme et d'instruction des permis de construire, les arbitrages et leur cohérence au niveau intercommunal ont été interrogés. La cohérence des règles d'urbanisme au sein de la commune a aussi été évoquée, ainsi que la cohérence des constructions entre elles et par rapport au paysage.

Comment les nouvelles constructions sont prises en compte dans les aménagements de la commune, notamment en termes d'accès, de stationnements,.. ?

Les zones fréquentées ne disposent pas assez de poubelles. Des points d'ombres sont nécessaires dans les aménagements futurs et existants de la commune.

Concernant la mobilité

De nombreuses préoccupations sur la sécurisation des axes routiers ont été soulevées par les habitants. Certains croisements sont dangereux, des aménagements de voiries et des modalités de réductions de la vitesse sont souhaités.

Les principaux points noirs évoqués :

- route de Moniaz et son accès depuis la route de Salève, pas de passage pour aller sur la gare directement depuis la route du Salève,
- route des Etoles : vitesse trop élevée, secteur dangereux et peu aménagé,
- RD903 : accès et traversée dangereuse depuis le secteur du Chamenard.

Le secteur aux alentours de la Gare (route de la Gare, route des Framboises) nécessite un aménagement global en termes de parkings, circulation piétons, sens de circulation...

Certains axes n'ont pas de trottoirs et la sécurisation des piétons n'est pas assurée, notamment autour de l'école et de la Mairie.

Les sens de circulations dans le village pourraient être étudiés.

Les circulations à vélo et la Via Rhona : il n'y a pas d'accès pour l'instant sur la commune.

La proposition d'une signalisation unique et identifiable pour les modes doux a été faite, afin d'orienter et de sécuriser ces derniers à l'échelle de la commune.

Pour les transports en commun, il est souhaité un développement des navettes intercommunales.

Concernant le stationnement

Le stationnement est un vrai sujet au centre du village, en lien avec le CEVA. Le P+R est actuellement engorgé, et le stationnement se reporte sur le parking du lac et les rues alentour. Des personnes de l'extérieur de la commune viennent d'ailleurs sur ce P+R, car plus facile d'accès que d'autres du territoire et gratuit.

Par ailleurs, des vols dans les voitures ont été signalés sur le P+R.

Le passage à un stationnement payant du P+R interroge : est-ce que cela régulerait son engorgement ou au contraire entraînerait un report ailleurs sur la commune ?

Concernant le lac

Cet atout de la commune pourrait être remis en avant : renouvellement du matériel sportif, relancer les événements, plantation de framboises (lien avec l'histoire de la commune), implantation d'une buvette, prolongation du chemin au nord.

Son parking est très engorgé, principalement à cause du CEVA et la saturation du P+R. Un accès possible qu'une fois passées les heures de prise du CEVA (par ex. 9h) permettrait d'en garantir l'accès aux promeneurs.

Concernant la vie du village

Un besoin de lieu de rencontres et d'espaces de liens a été exprimé. Cela pourrait être un lieu comme un bar/café, la reprise du marché, de la brocante (qui était portée par le sou des écoles).

L'implantation de jardins partagés a été proposée.

Quels seront les aménagements prévus pour l'accès au nouveau collège de Saint-Cergues à la rentrée prochaine ?

Concernant le logement

La commune doit pouvoir proposer une offre adaptée pour les aînés, par exemple une résidence de logements autonomes avec des espaces de vie communs.

La zone à proximité du P+R pourrait être le lieu d'implantation de logements collectifs et de commerces.

Concernant l'économie

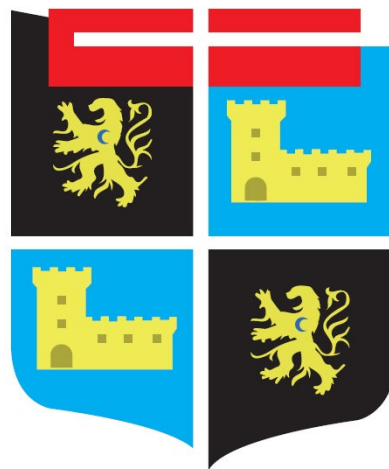
Le besoin d'une épicerie sur le village a été exprimé (en dépannage ou pour les personnes non véhiculées). Un lieu mis à disposition par la commune permettrait le lancement sans trop de charges financières pour le porteur de projet.

CLOTURE ET CONCLUSION

A l'issue des restitutions, l'équipe municipale remercie vivement les personnes présentes d'avoir bien voulu se rendre disponibles pour s'investir dans ce débat constructif.

La population sera tenue informée de l'avancement et des orientations du PLU, décidées par la municipalité en concertation avec les habitants et acteurs de la commune, notamment via le site internet et la gazette de la commune.

Commune de **MACHILLY**

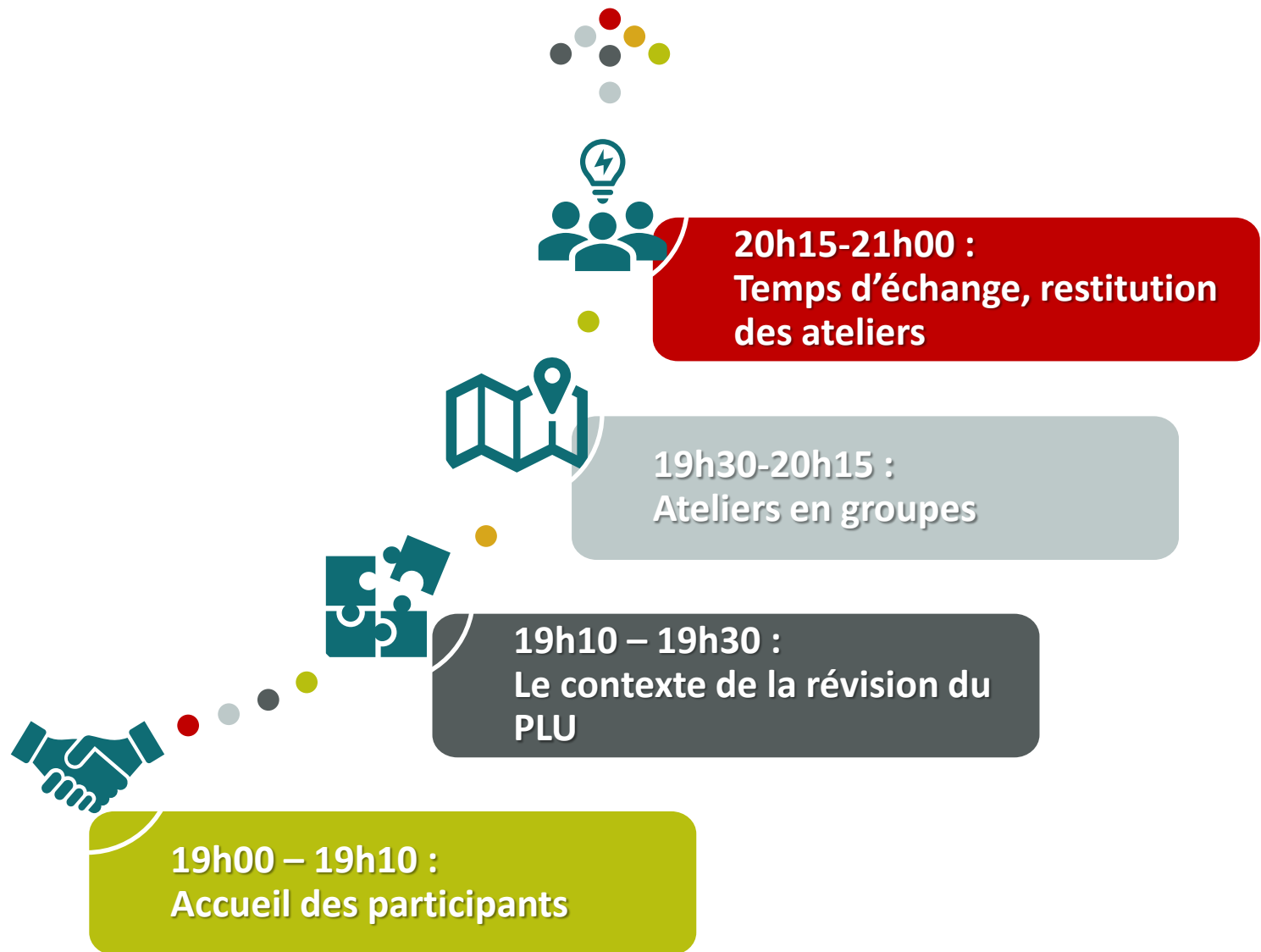


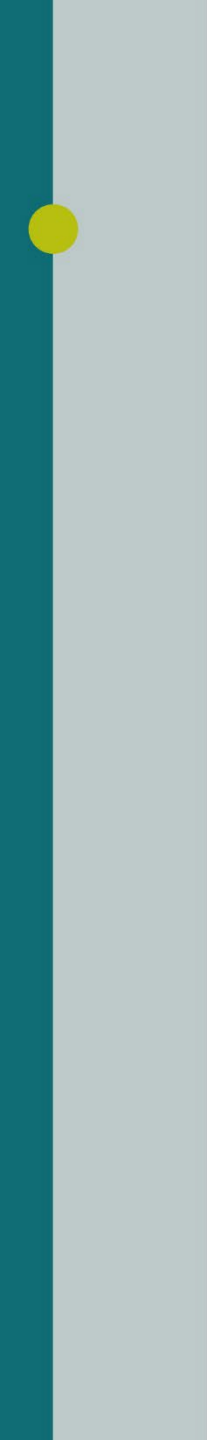
Révision du Plan Local d'Urbanisme

Atelier participatif n°1

10 Juin 2025

Déroulement de l'atelier





Introduction

Un contexte législatif qui évolue en réponse

Une importante évolution législative depuis 2000 et toujours en cours...

Loi Solidarité et
Renouvellement Urbain
(SRU) - 2000



Solidarité
Développement durable
Démocratie

Lois "GRENELLES" de
l'environnement - 2010



Environnement
Climat

Loi pour l'Accès au
Logement et un Urbanisme
Rénové (ALUR) - 2014



Transition écologique
Lutte contre l'étalement
urbain

Loi portant évolution du
logement de
l'aménagement et du
numérique (ELAN) - 2018

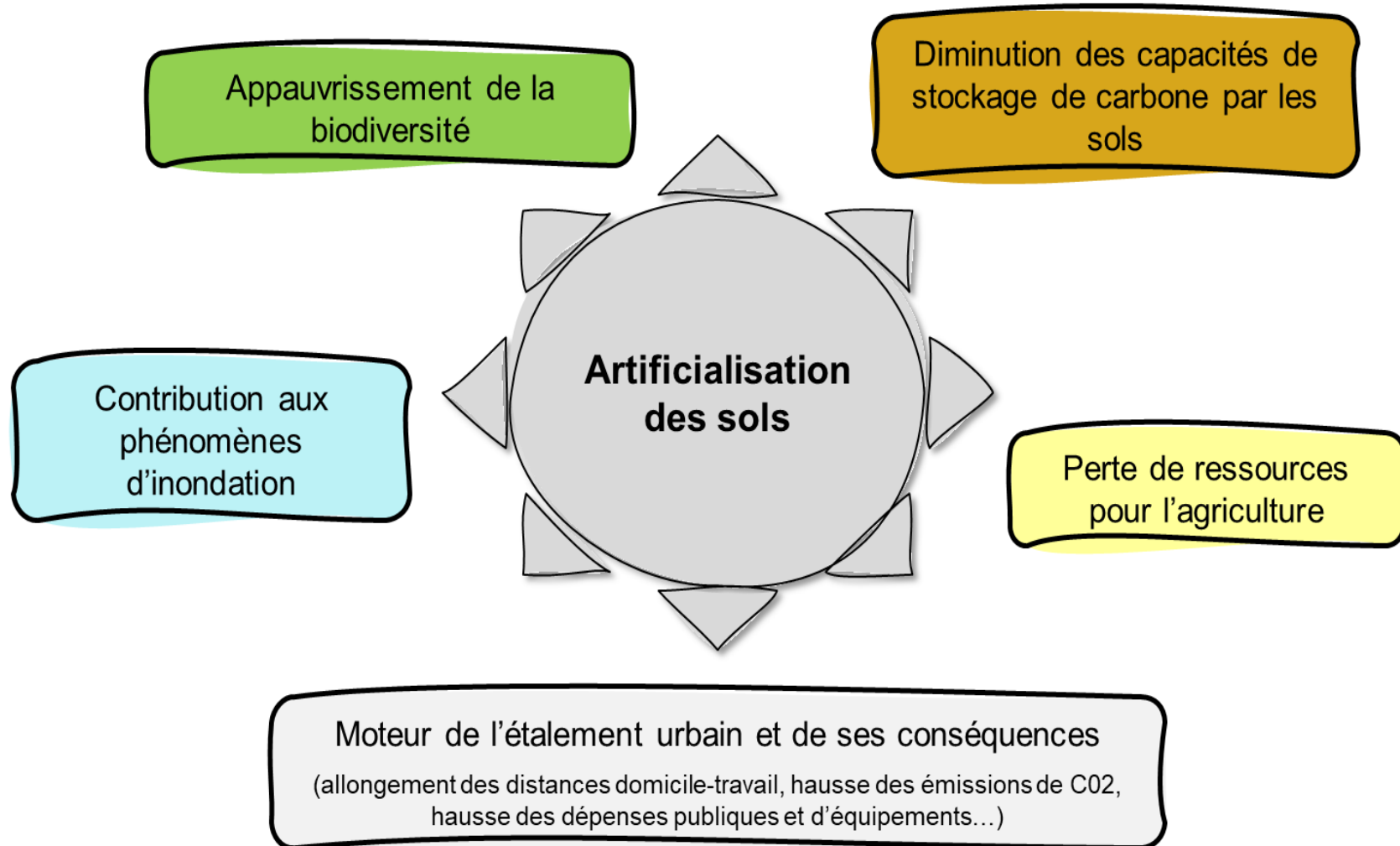


Offre en logements
Transition énergétique et
numérique



Loi Climat et Résilience - 22 août 2021
vers l'objectif « zéro artificialisation nette »

Pourquoi limiter la consommation d'espace?



Structure du Plan Local d'Urbanisme

1. Rapport de présentation

Justification du projet, comprenant l'évaluation environnementale

3. Règlement

Traduction réglementaire (écrit et graphique) des orientations du PADD

2. PADD

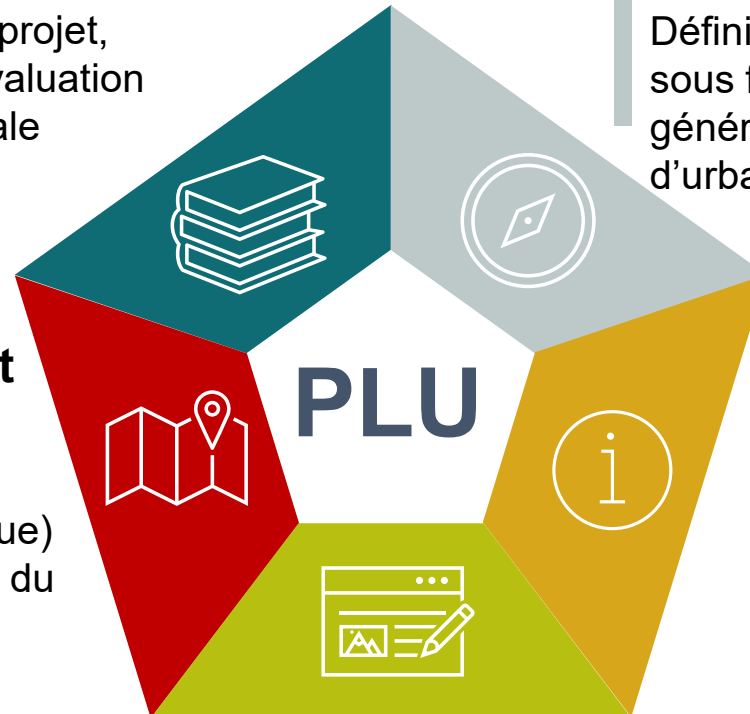
Définition du projet politique sous forme d'orientations générales d'aménagement et d'urbanisme

4. Annexes

Informations sur les outils et les contraintes (SUP, Annexes sanitaires, ...)

5. Orientations d'Aménagement et de Programmation - OAP

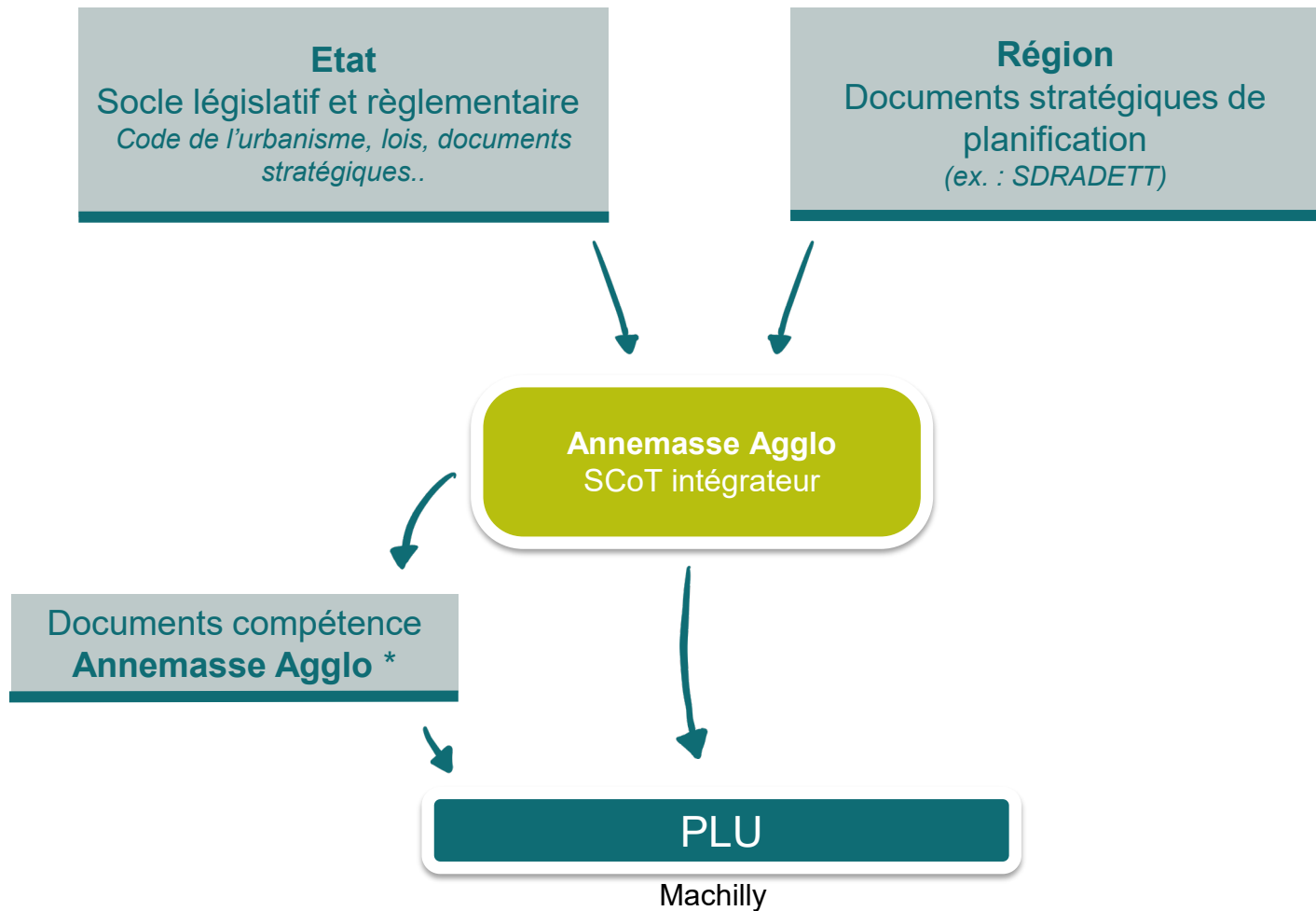
Définition des actions et opérations d'aménagement sectorielles et thématiques



Détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols
Ses prescriptions s'imposent aux travaux, constructions, aménagements, plantations, affouillements ou exhaussements des sols.

Focus : la place du PLU dans la hiérarchie des normes

(Loi Climat et Résilience, hiérarchie des normes applicable depuis le 1er avril 2021, [L.131-1 et 2 du Code de l'Urbanisme](#))



*

PCAET : plan climat-air-énergie territorial

PDU/M : plan de déplacement urbain/plan de mobilité

PLH : plan local de l'habitat

Les grandes étapes de la procédure

janv. 25



LANCEMENT DE LA PROCEDURE

- Planning / Analyse de la compatibilité avec le SCOT / Objectifs de la révision

fév. 25



DELIBERATION du Conseil Municipal

- Prescrivant la révision du PLU
- Précisant les modalités de la concertation avec la population

fév.- juillet 25



CONSULTATIONS / PORTER A CONNAISSANCE ETUDES / DIAGNOSTIC

automne 25



DEBAT PUBLIC du Conseil Municipal

- Débat sur les orientations du PADD



ARRÊT DU PROJET par le Conseil Municipal

- Délibération tirant le bilan de la concertation.
- Transmission aux personnes associées et consultées (3 mois)



ENQUÊTE PUBLIQUE par arrêté du Maire

- Dossier + registre d'enquête à disposition du public (1 mois).
- Permanence d'un Commissaire Enquêteur (nommé par le TA)



APPROBATION DU PLU par le Conseil Municipal

- Délibération après examen des avis + du rapport d'enquête
- et modification éventuelle (finale) du projet



Les objectifs de la révision du PLU dans les grandes lignes...

- Mettre les PLU **en compatibilité avec le SCOT** et les **dispositions réglementaires** (notamment la Loi Climat et Résilience),
- **Préserver les ressources naturelles** (limitation de la consommation foncière et de l'imperméabilisation, préservation des capacités de production agricole et forestière,...),
- **Préserver le patrimoine et le paysage**, produire un cadre de vie de qualité,
- **Prendre en compte les enjeux de santé et de sécurité** de la population (risques, s'inscrire dans l'objectif neutralité carbone d'Annemasse Agglo 2050,..),
- **Dimensionner, maîtriser et organiser le développement des communes**, en lien avec les objectifs du SCoT.

Quelques données et chiffres clés

issus du diagnostic sur la population et les logements

Les habitants



1 100 habitants en 2023
x2 en 50 ans

1968 1975 1982 1990 1999 2010 2015 2021

32%
ont moins de 30ans..
38% sur Annemasse Agglo (AA)



..et **22%** ont plus de 60ans
19% sur AA

L'emploi

89% des actifs
travaillent **hors**
de la commune
81% sur AA

50% des actifs
travaillent en **Suisse**
51% des flux sur AA



On se rend au travail en :



voiture/moto/scooter
83% 65% sur AA



transports en commun
8% 19% sur AA

Les ménages



Taille moyenne des
ménages : **2,25** personnes
2,13 sur AA
- 23% en 50ans

43% couples
avec enfants



42% sur AA



17% familles
monoparentales
19% sur AA

Le logement



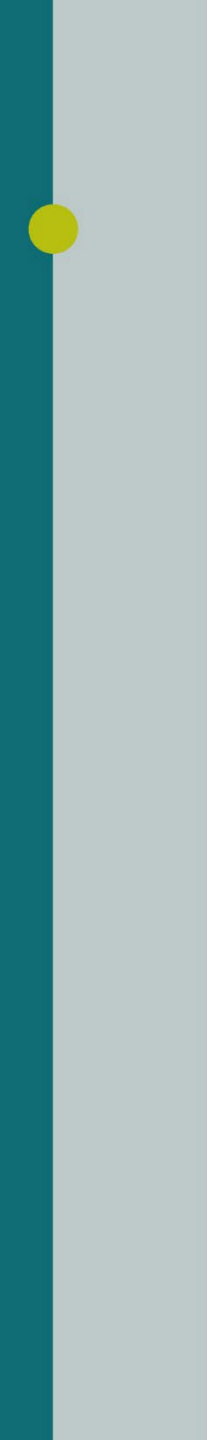
540 logements 1% d'AA
30aine de
logements sociaux

76% de
logements individuels
24% sur AA



Autres chiffres :

88% résidences principales 84% sur AA
77% propriétaires occupants 47% sur AA



Les ateliers

Pourquoi une démarche participative ?

- Parce que les habitants sont les principaux **usagers** de la commune, et à ce titre les meilleurs **experts** mobilisables



- Une opportunité de créer de **l'intelligence collective** autour d'un projet de territoire pertinent

Les règles de la concertation



Bienveillance

Ecoute



Partage du
temps de parole

Les règles de la concertation



- La concertation n'est pas :
le lieu d'expression des intérêts individuels



- Mais c'est :
 - > Un lieu pour mettre les idées en commun et construire quelque chose au service de l'intérêt général.

Les objectifs de l'atelier

1. Compléter le diagnostic technique réalisé,
2. Prendre connaissance des points de vue et attendus des habitants, en tant qu'utilisateur du territoire,
3. Faire émerger des pistes de réflexion...

→ Deux ateliers, pour un même objectif...

L'atelier de photolangage

- Format de l'atelier : à l'appui de photos et illustrations, susciter l'expression et le débat sur des thèmes de la vie quotidienne et en lien avec **l'organisation du territoire** et le **cadre de vie**.
- Temps d'observation des mots clefs et des photos en silence, puis choix de l'atelier (2 groupes) et installation (5')
 - Sélection d'image afin de s'exprimer par rapport aux thèmes (en positif ou en négatif, qui interpelle..)
 - Débat au sein du groupe, pour expliquer ce qu'elles évoquent.
- 1 groupe par table, et restitution par 1 à 3 personnes. Lors de la restitution, chacun aura la possibilité de s'exprimer sur chacun des deux grands thèmes...

L'atelier de cartographie

- Format de l'atelier : à l'appui d'une image aérienne, localiser les points forts, points faibles, opportunités et besoins sur la commune, en lien avec **l'organisation du territoire** et le **cadre de vie**.
- Temps d'installation (5')
- 1 groupe par table, et restitution par 1 à 3 personnes. Lors de la restitution, chacun aura la possibilité de s'exprimer sur chacun des deux grands thèmes...